

AXA Bank Belgium S.A. Place du Trône 1 - B-1000 Bruxelles BCE Bruxelles n° 0.404.476.835

Avis aux détenteurs de Certificats Subordonnés Perpétuels émis en 2008

Conformément à l'article 4 (Durée - Remboursement) du chapitre II du prospectus d'émission, AXA Bank Belgium annonce sa décision, avec l'accord de la Banque Centrale Européenne, d'exercer l'option call sur les Certificats Subordonnés Perpétuels émis en 2008 :

- 1 février
- 1 mars
- 1 avril
- 1 mai
- 1 juin
- 1 juillet
- 1 août
- 1 septembre
- 1 octobre
- 1 novembre
- 1 décembre

(ci-après les "Certificats") à la date du 10ème anniversaire de ces émissions, respectivement les 1er février, 1er mars, 1er avril, 1er mai, 1er juin, 1er juillet, 1er août, 1er septembre, 1er octobre, 1er novembre et 1er décembre 2018.

Par conséquent les Certificats détenus sur un compte-titres seront remboursés automatiquement au pair aux dates précitées.